

Besançon Votre Ville - Prospection de la publicité - Contrat avec PM Conseil - Modificatif à la délibération du 3 juillet 1989

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 3 juillet 1989, le Conseil Municipal décidait à l'unanimité, de confier la régie publicitaire du journal BVV à la Société PM Conseil.

Le document remis aux services pour la rédaction de la délibération ne comportant aucune précision sur les questions de TVA, tous les montants ont été retenus hors taxe, alors que la négociation menée par les parties portait sur des montants TTC.

Il convient donc de modifier comme suit la délibération du 3 juillet 1989 :

Conditions financières

Sur la base d'un numéro de 24 pages, PM Conseil rétrocéderait à la Ville une somme forfaitaire de 40 000 F TTC, avec au-delà d'un chiffre d'affaires de 50 000 F HT, une formule évolutive pouvant aller de 3 % à 15 % supplémentaires.

Sur la base d'un numéro de 28 pages, PM Conseil rétrocéderait à la Ville une somme forfaitaire de 50 000 F TTC, avec au-delà d'un chiffre d'affaires de 60 000 F HT, une formule évolutive comme ci-dessus.

M. NACHIN : Je voulais intervenir tout à l'heure à propos des marchés 1990, mais vous êtes parti au pas de charge sur les autres dossiers et je n'ai pas pu intervenir alors je profite du fait...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'espère que vous n'enseignez pas les mathématiques !

M. NACHIN : ...qu'on parle de BVV pour vous rappeler une demande que j'ai faite cette semaine à la Commission du Budget à laquelle vous avez répondu, en manifestant semble-t-il beaucoup d'intérêt. Je souhaiterais que la Ville étudie la possibilité, puisque la Ville est grosse consommatrice de papier, d'utiliser du papier recyclé. Il y a une légende qui veut que lorsqu'on utilise du papier recyclé, on encrasse les machines. J'ai posé la question à un imprimeur qui utilise du papier recyclé ; il m'a dit qu'il y avait différentes sortes de papier recyclé ; des papiers recyclés de mauvaise qualité contiennent encore de la colle, et lorsqu'on les met par exemple sur une photocopieuse, la chaleur de la plaque fait que la colle fond et laisse des traces gênantes. Par contre, il existe du papier recyclé d'excellente qualité au même prix que le papier ordinaire qui présente les mêmes qualités et qui a l'avantage de permettre d'économiser 100 % de bois, 98 % d'eau et 50 % d'énergie. Je crois qu'il ne s'agit pas là de quelque chose de négligeable ; je souhaiterais donc que vous étudiiez cette possibilité d'utiliser le papier recyclé à la Mairie, et en particulier pour la publication de BVV.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On continuera d'étudier l'utilisation de papier recyclé comme nous le faisons déjà régulièrement depuis six ans en espérant que les qualités qui sont louées par M. NACHIN s'avéreront très positives. Je ne sais pas s'il faudra poursuivre au-delà de cette phase d'étude, même d'essai, que nous avons faite à plusieurs reprises. Il paraît qu'il y a eu des progrès dans le papier recyclé, tant mieux, y compris chez les Verts. J'espère qu'il y aura aussi des progrès dans les mois, les années qui suivront.

Nous mettrons cela à l'étude, Monsieur NACHIN, contrairement à ce que je vous ai dit l'autre jour en commission.

M. RUEFF : Je voulais simplement signaler que l'ancienne formule de BVV était à 100 % sur du papier recyclé, et que la nouvelle formule mise en place il y a deux ans et demi, après un certain nombre d'essais, utilise du papier recyclé pour 25 %.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : 25 % de papier recyclé, ce n'est pas mal.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.